

Introduction

Le parcours de DPC proposé par le CNP des maladies infectieuses et tropicales a été défini par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 et le décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 (cf. articles en annexe).

Il a pour objectif le « maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences ainsi que l'amélioration des pratiques ».

Il constituera un des éléments de la procédure de re certification (Rapport du Pr Serge Uzan).

Ce parcours pluriannuel de DPC permet chaque professionnel de satisfaire son obligation. Il comporte notamment des actions s'inscrivant dans le cadre des priorités définies l'article -2.

Chaque professionnel choisit les actions auxquelles il s'inscrit. Les actions doivent se conformer aux méthodes de la HAS.

Pour les professionnels salariés, ce choix s'effectue en lien avec l'employeur.

La loi pose 3 principes :

- Définition du parcours par les CNP qui doivent faire le lien entre les besoins des médecins et la très grande diversité des actions
- Possibilité d'aller au-delà du DPC financé (ANDPC) mais au moins 1 action DPC correspondant à une orientation prioritaire
- Choix des actions par le médecin

Description

Selon la loi, tout professionnel doit satisfaire à une obligation triennale de développement professionnel continu (DPC)

Les 3 modalités pour y satisfaire sont décrites à l'article R. 4021-4 du Code de la Santé Publique :

- S'engager dans une démarche d'accréditation des spécialités à risque (4 ans)
- Suivre le parcours recommandé par le CNP
- S'engager dans un DPC individuel comportant des actions de formation, d'évaluation et d'amélioration des pratiques ou de gestion des risques. La démarche doit intégrer au moins 2 de ces 3 actions.

Parcours recommandé par le CNP de Maladies Infectieuses et Tropicales

Principes généraux

Pour le parcours triennal, le CNP des Maladies Infectieuses et Tropicales recommande la réalisation de 3 actions différentes aux choix, dont au moins une action de DPC entrant dans le cadre des Orientations Prioritaires s'adressant à tous les professionnels ou spécifiques du CNP des Maladies Infectieuses et Tropicales.

Parmi les 3 actions, le médecin devra choisir au moins une action cognitive ET une action réflexive OU 1 programme intégré.

Les actions choisies ne pourront pas être identiques. Ex les Journées Nationales d'Infectiologie ou la RICAI ne pourront être comptabilisées qu'une fois / 3 ans

Pour réaliser ce parcours un « menu » de diverses actions validées par le CNP est proposé :

- **Cognitives** (formation),
- **Réflexives** (analyses des pratiques, gestion des risques)
- Ou **intégrées** (combinaison des 2 précédente dans un enchainement de démarche qualité)

Liste des actions à proposer pour le parcours de DPC d'un infectiologue :

1- Actions cognitives

a) Actions présentiellelles de formation

- Participation aux sessions de formation d'un congrès de niveau national ou international de la spécialité :
 - Participation aux JNI
 - Participation à la RICAI
 - Participation à L'IDweek
 - Participation à l'ESCMID Global
 - Participation à la CROI
 - Participation au congrès de la SF2H et ou SFLS
- Participation à une action liée à une orientation prioritaire portée par le CNP MIT :
 - Participation aux journées SFLS/SPILF sur les IST (orientation nationale N°18)
 - Participation à une journée de vaccinologie (orientation nationale N°1)
 - Participation à une journée régionale sur la prévention des infections et de l'antibiorésistance (orientation nationale N°2)
 - Participation à une journée des infections fongiques systémiques (orientation nationale N°89)

- Participation à une journée des maladies vectorielles à tique (orientation nationale N°90)
- Participation à une journée du risque émergent biologique (orientation N°91)
- Participation à une action proposée par InfectioDPC :
 - Participation à la journée des référents en antibiothérapie
 - Participation au Cours Approfondi de Chimiothérapie Infectieuse et Vaccinologie
 - Participation à la mise en place d'un programme de bon usage des anti-infectieux dans un établissement et/ou un territoire de santé
- Formations universitaires présentielle type DU ou DIU
 - DIU d'antibiothérapie
 - DIU infections ostéoarticulaires
 - DIU VIH et hépatites
 - DIU infections et immunité
 - DU DIU et tropical ou de conseil au voyageur
- b) Actions non présentielle de formation
- Formations universitaires en ligne type DU ou DIU
Formations en e-learning

2. Actions réflexives

a) Actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques

- Participation à des réunions concertation pluri disciplinaire
 - pour la prise en charge des endocardites
 - pour la prise en charge des infections ostéoarticulaires complexes
 - pour la prise en charge des infections neuroméningées
 - pour la prise en charge des infections de l'immunodéprimé
 - pour la prise en charge des PVVIH
- Participation à une action liée à une orientation prioritaire portée par le CNP MIT :
 - **Participation à la RCP** pour la prise en charge des maladies vectorielles à tiques (orientation nationale N90)

b) Actions de gestions des risques

- Participation aux séances de RMM, CREX... de son établissement de santé.
- Participation à une cellule de gestion de crise sanitaire

3. Actions libres

Le CNP jugera sur pièce ou après demande de proposition de formation donnera son accord. La liste ci-dessous n'est pas limitative.

- Enseignement, formation, recherche :
 - Communications lors de congrès
 - Intervention en tant que formateur lors de sessions de DPC
 - Intervention dans des DIU
 - Ecriture d'articles
 - Participation à un réseau de recherche clinique (RENARCI ...)
 - Participation à des programmes d'ETP
 - Simulation en santé
- Responsabilités particulières pour la spécialité :
 - Présidence de CLIN ou commissions hygiène et sécurité
 - Participation à un centre régional de conseils en antibiothérapie
 - Participation à un centre référent pour la prise en charge des maladies vectorielles à tiques
 - Coordination d'un centre de prise en charge des infections ostéoarticulaires complexes
 - Membre d'un groupe de travail du HCSP
 - Activité d'expertise auprès de la HAS